



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAMBRUISSE
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15-12-2018

Date de convocation : 07 décembre 2018
Séance ouverte à 16 h 35

Présents : MM. BELLON Patrick, CHAILAN Philippe, DAUMAS Alain, MARTORANO Robert, RAYBAUD Francis, formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme PAUL Danielle (Pouvoir à MARTORANO Robert),

M. RAYBAUD Francis est secrétaire de séance.

Préambule :

Le Conseil Municipal accepte de porter à l'ordre du jour la question suivante : vente d'une coupe de bois sur la parcelle n° 12 lieu-dit « Pigibert ».

1- Approbation du Compte-rendu de la séance du 13 octobre 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2018, dont chaque conseiller a été destinataire et qui a été affiché et publié sur le site internet de la Commune.

2-Facturation de l'eau et de l'assainissement.

Le Maire expose les difficultés rencontrées pour recouvrer le montant des sommes dues par certains locataires d'appartements particuliers qui partent sans régler la somme due pour leur consommation ou parfois inconnus, exposant la Commune à des frais de non-valeur préjudiciables à l'équilibre du budget communal.

Le Conseil décide de demander dorénavant le paiement des sommes dues par les locataires aux propriétaires à charge pour ces derniers de les récupérer auprès de leurs locataires.

Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

3- Contrat Illiwap :

Le Maire expose le moyen de communication développé par l'entreprise ILLIWAP qui permet à la Mairie de diffuser en temps réel des messages d'informations sur les smartphones des personnes qui le souhaitent moyennant le paiement par la collectivité d'un abonnement annuel de 120 €, les particuliers n'ayant rien à payer.

Le Conseil se montre favorable à cette proposition et décide la proposition d'essai d'illiwap pour un mois gratuit.

Un abonnement du 1^{er} janvier au 31 décembre annuel, reconductible ou résiliable, sera alors signé si l'essai est positif.

Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

4- Désignation de 2 délégués auprès du Parc Naturel Régional du Verdon.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré au Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau dans le cadre des opérations gérées par le Parc Naturel Régional du Verdon. (Délibération du 13 octobre 2018) (Grand cycle de l'Eau).

Il est nécessaire de désigner les délégués qui représenteront la Commune.

Délégué titulaire : M. CHAILAN Philippe

Délégué suppléant ; M. DAUMAS Alain.

Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

5- Proposition de vente de coupe de bois sur la parcelle communale n°12 Pigibert.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la parcelle N° 12 située à Pigibert, soumise au régime forestier, est louée à M. GROULET Bernard dans le cadre du programme sylvo-pastoral. Cette parcelle, dans le cadre des travaux proposés par l'ONF en juillet 2018, est susceptible de supporter une coupe d'amélioration.

Cette coupe de Pins Sylvestre, de petits diamètres, sur une superficie de 5,5 ha représenterait un volume compris entre 20 et 50 m³ et devrait rapporter entre 1000 à 3000 € (source ONF) à la commune. Le conseil municipal donne pouvoir à l'ONF pour concrétiser cette cession au mieux des intérêts de la commune et autorise le Maire à signer les documents afférents à cette opération.

Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

6- Questions diverses -Informations.

6.1-Colis de Noël.

Le Maire informe que 13 personnes âgées sont concernées.

Le CM donne un avis très favorable à l'attribution d'un colis de Noël à ces personnes.

6.2-Acquisition d'une épareuse.

Cet outil adaptable sur le tracteur communal a été livré le 13 décembre courant. Il est destiné exclusivement au débroussaillage des chemins ou terrains communaux.

6.3-Visite réglementaire de sécurité.

Le bureau Véritas a visité les installations des bâtiments publics et a prononcé leur conformité.

6.4-Contrôle des bornes à incendie.

Ce contrôle ne sera plus assuré par les sapeurs-pompiers.

Il reste à la charge de la Commune.

6.5-Commission de révision des listes électorales.

Dans le cadre de l'application des mesures de répertoire unique, la composition du bureau de révision des listes électorales a été modifiée comme suit à partir de 2019 :

M. RABBIA Jean a été désigné délégué de l'Administration

M. AMARA Eddie a été désigné délégué du Tribunal de Grande Instance.

Mme PAUL Danielle a été désignée déléguée du Conseil Municipal. Suppléant :

M. DAUMAS Alain.

6.6-Tournée des boulangers dans la Commune.

Un nouveau boulanger a fait la demande pour desservir la Commune.

Le Conseil déclare qu'il ne s'oppose pas à ce nouveau service et qu'il appartient aux commerçants de se concerter afin de le pérenniser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 35.

Le Maire :

R. MARTORANO